



CLUB ATHLETIQUE FRIBOURG

Organisateur de la course nationale MORAT-FRIBOURG

Case postale 141, CH-1701 Fribourg

Email : info@caf.ch

www.caf.ch

facebook : Club Athlétique Fribourg (CAF)

Je soussigné/e (merci de remplir 1 formulaire pour chaque athlète) :

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe : ☐ M / ☐ F (cocher ce qui convient)

Date de naissance : Langue :

Adresse :

Email :

Téléphone privé : Mobile :

Numéro AVS :

Nom / Prénom de l'autorité parentale :
si moins de 18 ans

No mobile de l'autorité parentale :
s'il y en a plusieurs, veuillez indiquer celui qui sera utilisé pour la communication

Email de l'autorité parentale :
s'il y en a plusieurs, veuillez indiquer celui qui sera utilisé pour la communication

souhaite rejoindre le groupe (cocher ce qui convient) :

Catégorie	Cotisation annuelle * CA Fribourg	Licence d'athlétisme Swiss Athletics
☐ Poussins (7ans et moins)	200.-	Incluse et obligatoire (commande groupée par le club)
☐ U10/U12/U14 (8ans - 13ans)	240.-	
☐ U16/U18 (14ans - 17ans)	260.-	A commander/payer individuellement (coût non compris dans le prix de la cotisation)
☐ U20 (18ans - 19ans)	280.-	
☐ Actifs/ves (20 ans et +)	310.-	
☐ Membres passifs, supporters	libre (min. 50.-)	--

* Une réduction de cotisation de 100.- est octroyée pour les demandes d'admission effectuées après le 15 août de l'année en cours.

Toutes les données sont nécessaires à la gestion des membres et sont enregistrées et traitées par le CAF (en ClubDesk) et ne sont pas transmises à des tiers.

Assurance

Les membres du CA Fribourg (CAF) ne sont pas au bénéfice d'une assurance accident spécifique. Chaque membre est **personnellement responsable** / doit être **personnellement assuré**.

Païement de la cotisation

La cotisation est due dans son intégralité même en cas d'arrêt des activités avant la fin de l'année calendaire en cours. Une réduction de la cotisation est accordée aux familles dont plusieurs enfants de moins de 18 ans pratiquent l'athlétisme : l'enfant le plus âgé paie le plein tarif de sa catégorie, le 2ème bénéficie d'une diminution de Fr. 40.- de sa cotisation alors que les suivants obtiennent une réduction de Fr. 80.- sur leur cotisation. La réduction n'est pas applicable pour les admissions effectuées après le 15 août de l'année en cours.

Le montant de la cotisation est à payer au Club Athlétique Fribourg, 1701 Fribourg par e-banking avec la mention « Cotisation **année** + nom/prénom de l'athlète » sur le compte du CA Fribourg, Case postale 141, 1701 Fribourg : **IBAN CH47 0900 0000 1700 0586 5**

Le justificatif de paiement, la feuille de commande de la tenue du club et le formulaire de collaboration sont à joindre au formulaire d'adhésion. Tous ces documents sont disponibles au téléchargement sur notre site www.caf.ch (onglet « le club », rubrique « Formulaires »).

Commande et paiement de la licence (Swiss Athletics Pass)

La licence « Swiss Athletics Pass»* est **obligatoire dès l'âge de 8 ans** et indispensable à la pratique des compétitions sur piste et/ou championnats officiels.

Afin de faciliter les démarches, **le club s'occupe de la commande et de la gestion des licences des écoliers (13 ans et plus jeunes)**. Pour toutes les autres catégories (14 ans et plus âgés), la commande de la licence relève de la responsabilité des athlètes, respectivement de leurs parents. Cette commande est aisée et s'effectue en 3 clics de souris via le site internet de Swiss-Athletics. Un mode d'emploi simplifié est disponible sur le site du club (www.caf.ch), sous l'onglet « entraînements ».

Adhésion / Démission

L'adhésion au CA Fribourg (CAF) et la participation aux compétitions officielles est **effective dès : 1) paiement** de la cotisation annuelle ; **2) remise du bulletin de commande** de la tenue du club et **3) remise du formulaire de collaboration** aux manifestations organisées par le club durant l'année.

Toute démission doit être effectuée par courrier ou email à l'adresse indiquée dans l'entête. La cotisation pour l'année en cours est exigible si aucune démission écrite ne nous parvient avant le 31 mars de l'année.

Engagement vis-à-vis du club

De par sa signature / par la signature de ses parents, l'intéressé(e) sollicite son admission en tant que membre du CA Fribourg (CAF) et s'engage à observer les statuts du club et autres règlements spécifiques en vigueur (disponibles sur notre site www.caf.ch). Font notamment partie des obligations de nos membres :

- la **participation régulière aux entraînements**. La pratique de 2 entraînements par semaine est vivement recommandée dès 10-12 ans ;
- la participation à un **nombre minimum de compétitions** pour les catégories écoliers et cadets ;
- le **port de la tenue du club** lors des compétitions officielles et lors des cérémonies protocolaires ;
- la **collaboration aux manifestations et activités** mises sur pied par le club ¹ ;
- la participation à **l'assemblée générale du club** (moins de 14 ans : présence des parents).

L'intéressé(e) s'engage également à **collaborer aux manifestations et activités** mises sur pied par le club (ventes, manifestations sportives), **en se mettant à disposition en compagnie de ses parents ou d'autres personnes bénévoles**. La collaboration à l'organisation de la Course Morat-Fribourg est **obligatoire pour tous les membres du club**. Si l'athlète ne collabore pas et ne met pas de bénévoles supplémentaires aux différentes manifestations organisées par le CAF, une **majoration** de la cotisation **allant jusqu'à 500.-** sera exigée par le club.

Lieu / Date : _____

Signature : _____

(Pour les enfants/adolescents en dessous de 18 ans signature de l'autorité parentale indispensable).

A retourner par email ou à l'entraînement, accompagné du récépissé de paiement de la cotisation, du bulletin de commande de la tenue du club et du formulaire de collaboration à :

- De Poussins jusqu'à U14: **Stéphanie Möckli** stmoeckli@hotmail.com
- Autres catégories: **Beat Wolf** beat.wolf@hefr.ch

Accord pour la publication de photos

Le club d'athlétisme de Fribourg est fier des résultats des compétitions de ses athlètes et les publie régulièrement.

Le club aimerait également publier des photos de ces événements sur son site Internet www.caf.ch ainsi que sur les médias sociaux gérés par le club (Facebook, Instagram et Twitter). Pour votre enfant, nous vous demandons donc l'autorisation de publier de telles photos.

Cette autorisation peut être révoquée à tout moment sans indication de motifs.

Prénom et nom de l'enfant

Date

Signature

*Pour enfants/adolescents en-dessous de 18 ans
signature de l'autorité parentale indispensable*

Premier Secours

Malheureusement, es blessures arrivent dans le sport.

C'est pourquoi nos entraîneurs sont équipés d'un kit de premiers secours et peuvent - selon la blessure - aider comme suit :

- Mise en place d'un pack réfrigérant / d'une serviette réfrigérante
- Application d'un pansement / bandage
- Désinfection d'une plaie

En cas de blessures plus graves, les entraîneurs se réservent le droit d'appeler une ambulance.

Les entraîneurs n'administrent pas de médicaments. En outre, aucune mesure n'est prise contre la volonté d'un enfant.

Veuillez nous faire savoir si vous êtes d'accord avec cette procédure.

☐ oui, les entraîneurs doivent prendre les mesures susmentionnées qu'ils estiment nécessaires avec l'accord de l'enfant.

☐ non, des mesures ne doivent pas être prises / seulement comme suit :

.....
.....

Votre enfant présente-t-il des indicateurs médicaux dont il faut tenir compte et que vous souhaitez nous communiquer ?

.....
.....

Prénom et nom de l'enfant

Date

Signature

*Pour enfants/adolescents en-dessous de 18 ans
signature de l'autorité parentale indispensable*